

permet pas, la présidence se verra obligée d'en déduire qu'on refuse la permission de revenir à l'article 4, ce qui exige le consentement unanime. Je repose donc la question. Le comité accepte-t-il de revenir à l'article 4 pour permettre au député de Winnipeg-Nord-Centre de proposer un amendement?

Des voix: D'accord.

Sur l'article 4—*Sous-ministre.*

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je propose:

Qu'on modifie le bill C-207 en faisant de l'article 4 le paragraphe (1) de l'article 4 et en insérant ce qui suit immédiatement après ce paragraphe:

«(2) Le sous-ministre de l'Environnement, une fois nommé aux termes du paragraphe (1), est le sous-ministre des Pêches.»

M. McGrath: Monsieur le président, nous voici revenus à notre point de départ, cet après-midi, et je vais répéter les mêmes arguments que j'ai présentés plut tôt au président du Conseil du Trésor et au gouvernement. Cet amendement découle de celui sur lequel nous venons de nous prononcer. Si nous devons statuer, comme nous l'avons fait, que le ministre de l'Environnement sera le ministre des Pêches, il s'ensuit donc, aux termes de l'article 4, que le sous-ministre de l'Environnement doit aussi être sous-ministre des Pêches. Il s'agit d'un corollaire, à mon sens aussi important que la question préalable.

Cet après-midi, le président du Conseil du Trésor a déclaré qu'il n'accepterait pas cet amendement parce qu'il n'existe pas de ministère des Pêches; parce que ce nouveau ministère de l'Environnement éliminerait le ministère des Pêches. Eh bien, quoi qu'il en soit, il reste qu'en dépit des dispositions de ce bill, qui élimineraient le ministère des Pêches, il y a un ministre des Pêches en vertu de l'amendement que nous venons d'adopter. Donc, s'il y a un ministre des Pêches, il devrait avoir à ses côtés un sous-ministre, et le sous-ministre de l'Environnement devrait être sous-ministre des Pêches. Cela me paraît tout à fait logique. J'estime que le gouvernement devrait être conséquent et accepter l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre. Si le gouvernement ne croit pas devoir accepter cet amendement maintenant, je l'avertis qu'à la première occasion je le proposerai, à coup sûr, lors de la troisième lecture.

M. le vice-président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: Non.

(L'amendement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) est rejeté par 35 voix contre 13.)

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée. Le comité revient maintenant à l'étude de l'article 2.

Sur l'article 2—*Titre abrégé*

M. le vice-président: Lorsque le comité a étudié l'article 2, le député de Saint-Jean-Est a présenté un amende-

[M. le vice-président.]

ment qui, à mon avis, devrait maintenant être lu au comité. M. McGrath a proposé:

Qu'on modifie l'article 2 du bill C-207 en supprimant les mots «ministère de l'Environnement» là où ils sont employés pour la première fois, immédiatement après l'article 1, page 1, et en les remplaçant par les mots «ministère des Pêches et de l'Environnement».

M. McGrath: Monsieur le président, je me demande si le comité, en continuant à faire preuve de l'esprit de conciliation qui a régné ce soir, consentirait à l'unanimité à ce que je retire cet amendement?

M. le vice-président: Plaît-il au comité que le député retire son amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. McGrath est retiré.)

M. le vice-président: L'article 2 est-il adopté?
(L'article 2 est adopté.)

● (10.10 p.m.)

M. le vice-président: L'Annexe A est-elle adoptée?
(L'Annexe A est adoptée.)

M. le vice-président: L'Annexe B est-elle adoptée?

M. Baldwin: Monsieur le président, l'Annexe B devrait être adoptée, mais je tiens à dire que c'est une détestable habitude que d'inclure dans une annexe comme l'Annexe B, non seulement des dispositions qui abrogent des lois existantes mais des modifications qui n'ont aucun rapport avec la loi que l'on modifie. C'est du travail bâclé et je tiens à avertir le gouvernement de ne pas recommencer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député de Peace River a dit exactement ce que je pensais.

M. le vice-président: L'Annexe B est-elle adoptée?

M. Baldwin: Sur division.
(L'Annexe B est adoptée.)

M. le vice-président: L'article 1 est-il adopté?
(L'article est adopté.)

M. le vice-président: Le titre est-il adopté?
(Le titre est adopté.)

M. le vice-président: Le bill modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.
(Rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Quand le bill sera-t-il lu pour la 3^e fois?

Des voix: Maintenant.

Des voix: A la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A la prochaine séance de la Chambre.